

LABORATOIRE FRANÇAIS DE TECHNIBIOLOGIE S.E.T.A.

LFT BROMA 50

(Céréales à 0.005% (0.05g/kg) de Bromadiolone et 0.001% (0.01g/kg) de Dénatonium Benzoate)

N°AMM : 2010133

Fiche DE DONNEES DE SECURITE

Selon le règlement UE 453/2010 modifiant l'annexe II de la directive REACH 1907/2006/CE, Art 31 publié le 30/01/06 (journal officiel L396) et selon le règlement 1272/2008

1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE

1.1. Identificateur du produit

Nom commercial : LFT BROMA 50

Autorisation de mise sur le marché (AMM) : 2010133

1.2. Usage

Usage : Produit biocide (TP 14), appât rodenticide sur grain (AB).
Utilisation conseillée : Appât rodenticide usage professionnel et non professionnel.
Utilisation déconseillée : Autres que celles indiquées.

1.3. Renseignement concernant le fournisseur de la fiche de sécurité

Société : SARL LABORATOIRE FRANÇAIS DE TECHNIBIOLOGIE S.E.T.A.
Château de Puéchassaut
Brousse
81440 LAUTREC
Tél : 05.63.75.36.26.
Fax : 05.63.75.30.55
Courriel : lft-seta@orange.fr

1.4. Numéros d'appel d'urgence

N° de tél : 01 40 05 48 48
Autre n° : 01 45 42 59 59 (Orfila : permet d'avoir accès au n° du centre antipoison le plus proche)
Site Internet : www.centres-antipoison.net

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification du mélange

Classification selon la Directive 1999/45/CE et amendements successifs.

Symbole : Xn – Nocif
Phrases de risque : R22

En raison des propriétés anti vitaminiques K de la matière active, l'ingestion peut déclencher des troubles de la coagulation sanguine, se traduisant par l'apparition d'un syndrome hémorragique.

LABORATOIRE FRANÇAIS DE TECHNIBIOLOGIE S.E.T.A.

Symboles et indications de danger :

Symbole(s)



Xn-Nocif

Phrases de risque(s) :

R 22 : Nocif en cas d'ingestion

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage CE 1999/45

Code(s) de pictogramme(s), mention d'avertissement



Xn-Nocif

Symbole(s) et indication(s) de danger :

Xn-Nocif

Phrases de risque(s) :

R 22 : Nocif en cas d'ingestion

Phrases de sécurité :

S1/2 : Conserver sous clé et hors de portée des enfants.
S7 : Conserver le récipient bien fermé.
S13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux des animaux.
S20/21 : Ne pas manger, boire et fumer pendant l'utilisation.
S24 : Eviter le contact avec la peau.

S35 : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage.
S36/37 : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin, et lui montrer l'emballage et l'étiquette
S49 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

2.3. Autres dangers

Dangereux pour chiens et/ou chats.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique de la substance active : 3-[3-(4'-bromobiphenyl-4-yl)-3-hydroxy-1-phenylpropyl]-4-hydroxycoumarin

Formule moléculaire de la substance active : C30H23BrO4

Substance	N° CAS	N°EC	%(p/p)	Symbol e	Phrase R	Classification selon le règlement 1272/2008/CE
Bromadiolone	28772-56-7	249-205-9	0.005% (0.05g/kg)	T+, T, N	26/27/28 48/23/24/25 50/53	Acute tox category 1 ; H300; H310; H330 Specific tox for the target organs (repeated exposure); H372 Water acute tox category 1; H400 Water chronic tox category 1; H410

LABORATOIRE FRANÇAIS DE TECHNIBIOLOGIE S.E.T.A.

Dénatonium Benzoate	3734-33-6	223-095-2	0.001% (0.01g/kg)	Xn, Xi	20/22-38-41-52/53	Acute Tox 4 (*); H302, H332 Skin corrosive. 2.cat2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412
Bleu de Méthylène	61-73-4	200-515-2	0,05%	Xn	22	Acute Tox. 4 ; H302
Autres composants			QSP 100			

4. PREMIERS SECOURS

Informations générales :

La substance active contenue dans le produit est un anticoagulant.
Elle a une action anti-vitaminique K, l'effet anticoagulant peut persister un certain temps.
En cas de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

4.1. Description des premiers secours

Après contact avec la peau :

Retirer les vêtements souillés, laver les parties contaminées à l'eau savonneuse et rincer immédiatement et abondamment à l'eau potable. Si nécessaire consulter un médecin.

Après contact avec les yeux :

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau potable durant 10 minutes en maintenant les paupières écartées.
Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Après ingestion:

Appeler d'urgence un médecin. Lui montrer l'étiquette et la fiche de données de sécurité.

Après inhalation:

Aucun danger par inhalation.

4.2. Principaux symptômes et effets différés aigus

Un empoisonnement important par ingestion inhibe la vitamine K, provoquant des hémorragies cutanées et des muqueuses. Présence de sang dans les urines, augmentation du temps de Quick. L'action sur d'autres systèmes ou appareils est d'ordre hémorragique.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion d'une grande quantité de produit, faire vomir, faire un lavage gastrique contrôler l'activité prothrombinique.

Administrer de la vitamine K1 (phytoménadione). Les analogues de la vitamine K1 (vitamine K3 : ménadione par exemple) sont peu actifs et ne doivent pas être employés.

L'efficacité du traitement doit être suivie par la mesure du temps de Quick et il ne doit être arrêté que lorsque cette dernière valeur est revenue à la normale et y demeure.

LABORATOIRE FRANÇAIS DE TECHNIBIOLOGIE

S.E.T.A.

Compte tenu de la gravité des hémorragies qui peuvent survenir suite à une ingestion chez l'animal et en particulier chez l'animal domestique, la vitamine K1 peut être administrée même en l'absence de signe d'altération de la coagulation.

Contre-indication : Anticoagulants.

5. MESURES DELUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des extincteurs à poudre ou à neige carbonique.

Moyens d'extinction inappropriés : L'utilisation d'eau pulvérisée afin de ne pas polluer les égouts et la nappe phréatique.

5.2. Dangers particuliers résultants de la substance ou du mélange

Empêcher l'écoulement des eaux d'extinction dans les égouts, eaux pluviales, milieu naturel.

Risques de gaz toxiques dans les fumées (monoxyde et dioxyde de carbone,...)

5.3. Conseils aux pompiers

S'équiper de vêtements protégeant la peau, les yeux, les muqueuses et porter un appareil respiratoire autonome.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter tout contact avec la peau et les yeux. Porter un vêtement et des gants de protection.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher tout épandage dans les égouts, eaux pluviales ou milieu naturel.

Informez les autorités compétentes en cas de pollution de cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir l'appât avec des moyens mécaniques (pelle, balai par exemple) en respectant les consignes d'utilisation, puis stocker les déchets dans des fûts identifiés avec des couvercles hermétiques (Cf. point 13).

Autres consignes voir chapitre 8 et 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Prendre les précautions individuelles disponibles afin d'éviter tout contact avec le produit.

Porter des gants et manipuler les céréales avec une petite pelle.

Ne pas manger, boire, fumer dans les zones de travail. Se laver les mains après chaque utilisation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage.

Conserver uniquement dans les emballages d'origine (bien refermer après emploi).

LABORATOIRE FRANÇAIS DE TECHNIBIOLOGIE S.E.T.A.

Stocker le produit dans un endroit clos, frais et ventilé, l'abri de la chaleur et des flammes, de la lumière et de l'humidité.

Conserver hors de portée des enfants et à l'écart des denrées alimentaires y compris ceux pour animaux.

Rubrique I.C.P.E. : 1155

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Nationaux : N/A

Communautaire : N/A

Biologique : N/A

8.2. Contrôle de l'exposition

Dans tous les cas prendre les mesures de protection personnelle suivantes :

Protection respiratoire : porter un masque pour ne pas respirer les poussières.

Protection des mains : gants pour produits chimiques. A remplacer s'ils sont souillés.

Protection des yeux : pas nécessaire.

Protection de la peau : vêtement de protection à remplacer s'ils sont souillés.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : placer l'appât de façon à éviter tout risque d'exposition aux animaux domestiques.

Prendre toutes les précautions habituelles pour la manipulation de produits chimiques.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

9.1. Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales :

Aspect : Céréales

Couleur : Rouge

Odeur : Caractéristique

Informations importantes pour la santé, la sécurité et l'environnement :

PH : 5.85 à 21.9 °C après 1 min

Point/intervalle d'ébullition : sans objet

Point/intervalle de fusion : sans objet

Point éclair : sans objet

Inflammabilité : Non inflammable

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés oxydantes : Non oxydant

Densité relative : D (20.2 °C / 4.0 °C) = 1.396 ± 0.001 à env 20°C

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

N/A.

Version : 3 - Mise à jour : 18 mars 2013

FDS LFT BROMA 50

Page 5 sur 10

LABORATOIRE FRANÇAIS DE TECHNIBIOLOGIE S.E.T.A.

10.2. Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (Cf. point 7).
Suivre les indications de l'étiquette.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non connue.

10.4. Conditions à éviter

Exposition aux températures élevées.

10.5. Matières incompatibles

Aucun.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion ou la décomposition thermique dégage des vapeurs toxiques et irritantes (oxydes de carbone).

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Information sur préparation à 0.005% de Bromadiolone:

Irritation cutanée : Non irritant (lapin).

Irritation des yeux : Non irritant (lapin) :

Sensibilisation de la peau : Non sensibilisant (cobaye).

Information sur la substance active :

Toxicité orale aiguë :

DL₅₀ rat : 1,31 mg/kg poids corporel (bw)¹ (rats mâles et femelles)

DL₅₀ chien : 8,1mg/kg bw

Toxicité dermique aiguë :

DL₅₀ rat : > 23,31 mg/kg bw (rats mâles et femelles)

Inhalation aiguë :

LC₅₀ rat : 0,43 µg/L (males and females combined)

NOAEL rat : 2.5 µg/ kg bw/jour

NOAEL lapin : 0.5 µg/kg bw/jour (lapin)

Toxicité maternelle (lapin) : LOAEL 2 µg/kg bw/jour/ NOAEL < 2 µg/kg bw/jour

Toxicité Développementale (lapin): LOAEL 2 µg/kg bw/jour/NOAEL 4 µg/kg bw/jour

Effets dangereux : la préparation a des effets anticoagulants et peut causer des hémorragies internes, l'effet peut être retardé.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

La préparation n'est pas toxique pour l'environnement, nous fournissons néanmoins les données relatives aux composants classés dangereux pour l'environnement.

LABORATOIRE FRANÇAIS DE TECHNIBIOLOGIE S.E.T.A.

12.1. Toxicité

Bromadiolone :

Effets toxiques sur les poissons, planctons et autres organismes aquatiques : Risque limité sur l'eau.

Oncorhynchus mykiss : 96 h LC50 = 2.86 mg/L (nominal).

Daphnia magna : 48 heures immobilisation EC50 = 5.79 mg/L (nominal).

Pseudokirchneriella subcapitata : 72 heures inhibition de croissance (gr) ErC50 = 1.14 mg/L

(Moyen géométrique de la mesure initiale de la conc. et la moitié du LOQ).

Boues activées : 3 heures d'inhibition de la respiration EC50 = 132.8 mg/L (extrapolée).

Effets sur s lombrics et autres organismes non cible :

Toxicité aigüe sur *Eisenia fetida* : 13 jours LC50 = 918 mg/L sol mouillé.

Effets sur les vertébrés terrestres :

Toxicité aigüe sur mammifères : LD50 = 1.31 mg/kg bw (rat).

Toxicité aigüe sur oiseaux : LD50 = 134 mg/kg bw (Cailles Japonaises).

Par voir alimentaire pour oiseaux 10-jours LC50 = 28.9 mg/kg nourriture.

Toxicité sur la reproduction des oiseaux NOEC = 0.26 mg/L eau de boisson (Cailles Japonaises).

Denatonium benzoate:

Poissons LC50 (96h) : >1000mg/L

LC50 (crevettes)(96h): >400mg/L

Daphnia magna EC50 (48h):13mg/L

12.2. Persistance et dégradabilité

Bromadiolone:

La Bromadiolone n'est pas facilement biodégradable dans des conditions environnementales pertinentes ni lors du traitement des eaux d'égout. Suivi et taux de dégradation dans l'eau : aucune hydrolyse n'a été trouvée lors des recherches à pH 7 et pH10 ; donc a priori l'hydrolyse de la bromadiolone dans l'environnement ne devrait pas être un processus significatif dans l'environnement. pH 9, 50°C : pas d'hydrolyse de la bromadiolone durant les 120 jours de test.

Dégradation photolytique / photo-oxydative à la lumière naturelle a une latitude de 52° N, en solution aqueuse :

DT50 = 2.98 minutes (été) et 30.4 minutes (hiver) à un rendement quantique de 0.25.

DT50 = 74.5 minutes (été) et 768 minutes (hiver) à un rendement quantique de 0.01.

Denatonium benzoate:

Dans l'eau : Dégradation abiotique de 10% après 30 jours à 25°C à toutes les valeurs de pH.

12.3. Potentiel de Bioaccumulation

Bromadiolone:

Le test de bioconcentration a échoué suite à de fortes mortalités.

Facteur de bioconcentration (calculé à partir d'un log Kow de 3.8) = 339.

Denatonium benzoate:

LogPow=0,9

12.4. Mobilité dans le sol

Bromadiolone : Répartition dans le sol (partition) coefficient (KD) : 71.2-1250 mL/g (adsorption) coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique du sol (KOC) : 3530 à 41600 mL/g (adsorption), valeur moyenne de 14770 mL/g utilisée pour les calculs. Pas de dépendance au pH observée.

La bromadiolone est considérée comme légèrement et non mobile dans le sol.

LABORATOIRE FRANÇAIS DE TECHNIBIOLOGIE S.E.T.A.

Denatonium benzoate: Pas de données.

12.5. Résultat des évaluations PBT et PvB

Bromadiolone : Le critère de détermination P pour l'eau est réalisé et en complément, la bromadiolone remplit le critère P de REACH pour le sol si on considère les métabolites persistants et toxiques.

Le critère B est en cours de révision. Le critère T est complété pour la bromadiolone. Pour résumer, les inconnues relatives au critère B ne peuvent être clarifiées pour le moment et la bromadiolone devrait être considérée comme une substance potentiellement PBT.

Denatonium benzoate : Pas de données.

12.6. Autres effets néfastes

Bromadiolone : Pas de données.

Denatonium benzoate : Pas de données.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets

Déchets / produits non utilisés :

Éliminer les produits dans une déchetterie agréée. Ne pas rejeter le produit à l'égout ou dans les cours d'eau.

Emballages souillés :

Pour les particuliers : Éliminer les emballages vides et rincés aux ordures ménagères; ne pas réutiliser l'emballage.

Pour les professionnels : Rincer les emballages avant de les faire éliminer. Détruire selon les réglementations en vigueur. Éliminer les produits et les emballages vides via une collecte spécifique.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Préparation NON concernée par la réglementation sur les « produits dangereux. »

Rail et route RID ADR : N/A

Maritime IMDG : N/A

Aérien IATA : N/A

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Règlementation/ législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 67/548/CE (et modifications)

Règlement n°1907/2006/CE (REACH)

Règlement n°1272/2008/CE (CLP)

Règlement n°790/2009/CE (et modifications)

Directive 98/8/CE

CAR (Competent authority report Bromadiolone)

Directive 453/2010/CE

LABORATOIRE FRANÇAIS DE TECHNIBIOLOGIE

S.E.T.A.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

N/A

16. AUTRES INFORMATIONS

16.1. Phrases de risque pour la formulation : section 2

Aucune.

16.2. Phrases de sécurité pour la formulation : section 2

S1/2 : Conserver sous clé et hors de portée des enfants. S7 : Conserver le récipient bien fermé. S13 : Conserver à l' écart des aliments et boissons y compris ceux des animaux. S20/21 : Ne pas manger, boire et fumer pendant l'utilisation. S24 : Eviter le contact avec la peau.	S35 : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage. S36/37 : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin, et lui montrer l'emballage et l'étiquette S49 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
--	---

16.3. Phrases de risque pour les composants : section 3

22 : Nocif par ingestion 20/22 : Nocif par inhalation et par ingestion 21/22 : Nocif par contact avec la peau et par ingestion 27/28 : Très toxique par contact avec la peau et par ingestion 37/38 : Irritant pour les voies respiratoires et la peau 38 : Irritant pour la peau 41 : Risque de lésions oculaires graves 50 : Très toxique pour les organismes aquatiques	48/24/25 : Toxique : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par contact avec la peau et par ingestion 50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique 52/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
---	--

16.4. Phrases de risques pour les composants : section 3

R20/22	: Nocif par inhalation et par ingestion.
R26/27/28	: Très toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R48/23/24/25	: Toxique – Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R50/53	: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entrainer des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53	: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entrainer des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R38	: Irritant pour la peau.
R41	: Risque de lésions oculaires graves.

16.5. Classification pour les composants : section 3

H300	: Mortel en cas d'ingestion.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H310	: Mortel par contact cutané.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H318	: Provoque des lésions oculaires graves.
H330	: Mortel par inhalation.

LABORATOIRE FRANÇAIS DE TECHNIBIOLOGIE

S.E.T.A.

H332	: Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.
H372	: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6. Symboles pour les composants : section 3

T+	: Très toxique.
T	: Toxique.
N	: Dangereux pour l'environnement.
Xi	: Irritant.
Xn	: Nocif

16.7. Abréviations utilisées :

RID	: Règlement International concernant le transport des marchandises Dangereuses par chemin de fer.
ADR	: Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route.
IMDG	: International Maritime code for Dangerous Goods.
IATA	: International Air Transport Association.
CAR	: Competent Authority Report.
CAS	: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP	: Classification, Etiquetage, Emballage des substances et des mélanges.
ICPE	: Installations Classées Pour l'Environnement.
EC	: Effective Concentration.
REACH	: Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques.

16.8. Conseils relatifs à l'utilisation

Précautions	: Utiliser les produits avec précautions. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit.
Autres informations	: Mode, dose et instructions d'emploi, se référer aux instructions mentionnées sur la fiche technique et l'étiquette.
Note	: La présente Fiche de Données de Sécurité a été établie conformément à l'annexe II du règlement (CE) 1907/2006.
Dénégation de responsabilité	: Avant d'utiliser ce produit pour la première fois ou selon un procédé nouveau, étudier attentivement la compatibilité avec le matériel mis en œuvre. Malgré le soin apporté à la rédaction de cette fiche, aucune responsabilité ne saurait être acceptée en cas de dommage ou d'accident résultant de l'utilisation du mélange.

Toutes les indications contenues dans ce document sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, en accord avec la législation européenne et sont données de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre les mesures nécessaires afin de respecter la législation locale et nationale.

Fiche de sécurité : Etablie au 18.03.2013

*En cas de mise à jour les paragraphes modifiés sont signalés par le signe : **